



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 mai 2025

Séance ouverte à 18 heures salle du conseil municipal, mairie de Revel : 41 sociétaires présents+ 2 pouvoirs

Présence de Mr HERVÉ 1^{er} adjoint et de Mr PELLETIER adjoint en charge de la forêt.

La présentation du programme de l'AG est faite par diaporama Power Point

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Le président Jean pierre SIMON fait une rétrospective de la saison 2024/2025 et présente l'ordre du jour suivant :

- ❖ LE POINT DE LA SAISON 2024
- ❖ RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET PRÉSENTATION DE L'ANALYSE OFB SUR LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACCIDENTS DE CHASSE DE LA SAISON 2023/2024
- ❖ RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES
- ❖ PRIX DES CARTES 2025 ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX ADHÉRENTS
- ❖ ANALYSE DE LA RÉALISATION DU PLAN DE CHASSE ET NOUVELLES ATTRIBUTIONS 2025/2026
- ❖ NOUVELLES RÈGLES DE GESTION DÉPARTEMENTALES DES PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS
- ❖ LACHER DE GIBIERS 2025
- ❖ EFFORT COLLECTIF DU 15 JUIN 2025
- ❖ TIR DE RÉGLAGE DES ARMES DE CHASSE
- ❖ ORGANISATION DE MANIFESTATIONS : COMICE 2025 et FOIRE AUX BOUDINS 2026
- ❖ SITE INTERNET ACCA
- ❖ DÉCLARATION DES ARMES (SIA)

Le président fait une présentation des événements à venir :

- Organisation en accord avec la mairie d'une journée de réglage des carabines
- Organisation de la Foire aux boudins (5^{ème} éditions)
- Réalisation de casquettes personnalisées au logo de l'ACCA assorties aux vestes pour chaque adhérent
- Remise des cartes saison 2025/2026
- Journée de réglage des carabines le 23 août 2025
- Programme de repeuplement des lièvres en montagne (4^{ème} année consécutive)
- Comice agricole et forestier de Belledonne le 7 septembre 2025
- Création d'un calendrier photos ACCA

Le Président énonce les principales règles de sécurité et insiste sur l'importance de leurs respects, Il rappelle qu'à chaque battue le responsable doit énoncer clairement, les consignes de sécurité et doit veiller à la sobriété des participants. Un mémo sécurité des consignes à rappeler obligatoirement à chaque battue a été réalisé et remis à chaque responsable de battue. Le président insiste sur l'importance d'une courtoisie et d'une tenue irréprochable de chacun envers les autres usagers de la nature.

Il est fait présentation d'une analyse complète des accidents de chasse sur la saison 2023/2024 .

Cette analyse réalisée par l'OFB interpelle et attire l'attention sur la vigilance dans la manipulation des armes. En effet il en ressort que 42% des accidents concernent le non respect de l'angle de tir de 30° et que 46% sont liés à des auto-accidents. 99% des accidents sont dû à des erreurs humaines (ricochets 1%)

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier fait présentation de la situation de trésorerie et présente le bilan financier détaillé de la saison 2024/2025. Sur les quatre dernières saisons l'ACCA avait enregistré une baisse du nombre de ses adhérents chasseurs (de 67 à 52). L'acceptation de nouveaux chasseurs extérieurs a permis de stopper cette baisse, l'effectif s'est stabilisé à 61 sociétaires. Nos finances sont saines, elles nous permettent d'aborder la saison 2025/2026 sans appliquer de hausse des cotisations..

Les sociétaires pourront retrouver le bilan détaillé de l'exercice dans l'espace « adhérents » de notre site internet.

L'approbation des comptes est voté à la majorité par l'assemblée pour la gestion 2024/2025 .

Un bilan prévisionnel pour la saison 2025/2026 est présenté ; il fait apparaître l'importance de la foire aux boudins pour assurer l'équilibre de nos comptes.

ACCA de REVEL Siège social : Mairie de Revel Le Bourg 38420 REVEL

Président : SIMON JP – 06 69 34 31 69. Vice président : PIANTINO M - 06 23 97 69 3

Siret : 779586510 00017. N°RNA : W381016074 .

Mail : accarevel38420@mailo.com / Internet : www.accarevelbelledonne.com



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE REVEL

SAISON 2025/2026: Ouverture générale : 14 septembre 2025/ Fermeture ACCA : Dimanche 18 janvier 2026

- **Sauf sangliers**

Remise des cartes sociétaires: **Vendredi 5 septembre 2025** à 18h salle de Freydane

=> RÈGLEMENT DES CARTES: PAR CHÈQUE

- Présentation OBLIGATOIRE de la validation et de l'assurance à jour pour l'obtention de la carte. La charte de sécurité est à rapporter remplie et signée le jour de la remise des cartes.

PRIX DES CARTES 2025/2026 :

- Sociétaire résident non participant à l'effort collectif: 180€
- Sociétaire + 70ans non participant à l'effort collectif : 100€
- Sociétaire non résident non participant à l'effort collectif: 420€
- Carte temporaire journalière : 15€ (à partir du 2^e weekend d'octobre)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE

Le RIC détermine

- les modalités de l'exercice de la chasse pour chaque gibier et les restrictions qui sont décidées en Assemblée Générale
 - les modalités des invitations et de délivrance des se cartes de chasse temporaire ;
 - les clauses relatives à la sécurité
 - les sanctions statutaires autres que la suspension temporaire du droit de chasser et l'exclusion.
- Deux modifications sont apportées pour la saison 2025/2026 :

- Chasse aux chevreuils
- Chasse aux sangliers

Vous pouvez consulter et imprimer le RIC 2025 à partir de notre site internet(espace adhérent) ,Il vous sera également adressé par e.mail avant l'ouverture de la saison de chasse.

PLAN DE CHASSE

Il est fait présentation du tableau des prélèvements de la saison 2024 et des attributions du plan de chasse 2025/2026
Les sociétaires retrouveront le tableau détaillé de tous les prélèvements de la saison 2024 dans l'espace « adhérent » du site internet : www.accarevelbelledonne.com

CHAMOIS :

Attribution 2025 : 13 bracelets

La chasse est organisée par équipe de deux personnes Comme la saison dernière, nous gardons la distinction des prélèvements en 3 classes distinctes.

Le contrôle des prélèvements se fera par Mr SIMON.JP, R. REVOLON, L. TURENNE et M. PIANTINO.

Un comptage d'échantillonnage aura lieu les secteurs Colon et Oursière-Domènon le samedi 29 juin 2025 .

La chasse aux chamois est ouverte le lundi et mercredi sur le secteur «Colon» et lundi, mercredi et samedi sur le secteur Oursière / Domènon. La prise des bracelets se fait la veille chez Mr REVOLON Rémi. La personne qui prend le bracelet signe la fiche jointe « prise en charge des bracelets » et indique la présence d'éventuels accompagnateurs.
La restitution devra être faite le jour du tour avant 20H au plus tard.

La feuille de contrôle devra être signé par le/les contrôleurs présents et par le tireur qui confirmera son accord.

ACCA de REVEL Siège social : Mairie de Revel Le Bourg 38420 REVEL

Président :SIMON JP – 06 69 34 31 69. Vice président : PIANTINO M - 06 23 97 69 3

Siret : 779586510 00017. N°RNA : W381016074 .

Mail : accarevel38420@mailo.com / Internet : www.accarevelbelledonne.com



SANGLIER :

38 sangliers ont été prélevés sur la saison de chasse 2024. Ces dernières années nous constatons une augmentation régulière de l'espèce.

L'ACCA est impactée financièrement par les dégâts sangliers malgré aucune déclaration sur Revel. Il est donc expliqué en détail le mode de calcul de cette cotisation fixée par la commission départementale d'indemnisation et notamment le montant de la contribution solidarité de 30% calculée en fonction de la surface boisée de la commune.

A noter que cette année malgré une diminution des dégâts sur l'UG 7 (-49%) et un prélèvement de sangliers bien supérieures l'ACCA de Revel se retrouve à payer une cotisation supérieure à la saison 2024/2025.

Cela nous semble totalement injustifié. La commission départementale a en effet décidé de doubler le seuil d'abattement (de 250€ il est passé à 500€ ainsi que le plafond de raison de 1000€ à 1500€).

Il a été acheté 1000kg de maïs pour la saison 2025/2026.

Il est réparti sur les 4 équipes. L'utilisation se fait uniquement sur les agrainoirs déclarés et pendant la période légale.

Nouvelles règles sangliers :

Elles sont fixées par décision de la commission départementale et non plus par la compétence des UG locales. Abstraction est donc faite de la spécificité de chaque territoire communal.

Le sanglier doit pouvoir être chassé toutes l'année ?...

Pendant la période légale d'ouverture de la chasse dans l'Isère du 14 septembre 2025 au 28 février 2026 la chasse aux sangliers est ouverte en individuelle ou en battue. Elle est autorisée en temps de neige.

Du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 (Hors période d'ouverture générale) se reporter obligatoirement au RIC et dans tous les cas aux décisions du détenteur du droit de chasse. Chaque chasseur est libre de sa déontologie de la chasse.

CHEVREUIL :

Il a été fait présentation du tableau de chasse réalisé la saison dernière. 12 bracelets attribués ont été fermés sur 17.

La diminution de la population est visible depuis quelques années. Sur tout le territoire français il est constaté une diminution de la population de chevreuils ainsi qu'une mortalité anormale. Une investigation en cours devrait permettre d'en déterminer les causes.

Le chevreuil se chasse en battue par équipe. Nombre d'équipe : 4 équipes.

Les responsables désignés sont : Mr REVOLON ; MR BELLIN ; Mr RIBOUD ; Mr TURENNE

La chasse au chevreuil est ouverte le mardi, jeudi, samedi et dimanche plus le lundi de l'ouverture.

Rappel: la chasse par temps de neige est autorisée jusqu'au 18 janvier 2026 date de fermeture ACCA.

Nous rappelons qu'il est obligatoire de récupérer la mâchoire inférieure des jeunes chevillards prélevés et de la remettre au contrôleur parfaitement nettoyée pour pouvoir obtenir un autre bracelet.

MOUFLON :

Sur 4 bracelets attribués en 2024, 1 bracelet a été rendu. Attribution 2024 : 4 bracelets.

La chasse aux mouflons est ouverte le mardi, jeudi et le dimanche, elle est organisée par équipe de deux personnes

Ouverture de la chasse aux mouflons par dérogation le 02 septembre 2025 et fermeture le 30 novembre 2025.

Les bracelets devront être retirés chez Mr TURENNE Lionel.

CERF

Il nous a été attribué 1 bracelet de cerf mâle pour la saison 2025.

Le cerf se chasse uniquement en équipe lors d'une battue. Le premier chasseur qui en a la possibilité peut le prélever suivant les règles définies dans le RIC. Le contrôle se fait uniquement par le Président



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE REVEL

TETRA LYRE :

Comptage au chant 2024: Samedi 17 mai : comptage de 18 coqs et 7 poules recensés.

Comptage aux chiens: Samedi 09 Aout (ou 23 aout suivant le temps)

Ouverture et attribution: Plan de chasse. En attente de l'arrêté préfectorale

Règles : voir règlement de chasse.

Rappel: L'oiseau doit être bagué et déclaré immédiatement. Le bout de l'aile (niveau coude) doit être remis au Président.

LACHER DE GIBIERS

Il sera procédé à deux lâchers de 10 faisans (date : 7/09/2025 et 27/09/2025.

Pour la quatrième année consécutive Il a été décidé d'un lâcher de 6 couples de lièvres reproducteurs sur le secteur Colon. Le coût est de 1250€.. **La chasse aux lièvres sera interdite cette saison 2025.**

CARTES ETRANGERS

Les cartes acceptées les années précédentes sont reconduites pour la saison 2024/2025. Ce sont : Mrs COTTENCEAU JB – CAPONE JC - DARIZ J – CONTAT Ch— -ACHARD L- AMORIN C . CONTAT Léo , OLEI Enzo, VIAND Christophe

3 nouveaux sociétaires sont acceptés : NADIN F, AITOUT K., VESCO B.

L'effectif de sociétaires extérieurs sera donc de 12 pour la saison 2025/2026.

EFFORT COLLECTIF

La journée « effort collectif » est programmée pour le dimanche 15 juin. Rendez-vous à 6h au terrain de rugby

La participation aux travaux permet d'obtenir une réduction sur le prix de base de la carte sociétaire.

Les travaux à réaliser seront définis par la mairie de Revel. Nous terminerons par un moment de convivialité.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS.

Foire aux boudins : la quatrième manifestation a été une réussite. La prochaine édition se déroulera le samedi 14 février 2026. L'organisation nécessite la participation d'une quinzaine de volontaires. Le trésorier présente le bilan de cette manifestation et insiste sur l'impact indispensable des recettes de l'opération dans la trésorerie de l'association.

Comice agricole et forestier des balcons de Belledonne : L'ACCA sera présente sur cet événement avec un stand représentant son activité.

JOURNÉE DE RÉGLAGE DES CARABINES

Elle sera organisée avec l'accord de la Mairie et de la gendarmerie : **Samedi 23 aout 2025 .**

Lieu Clairière en fond de piste du Pleurey. Sont but :

- Permettre à chacun de vérifier son équipement
- Éviter les réglages sauvages dangereux
- Éviter les gênes sonores pour le voisinage
- Sécuriser la zone de tir

Journée ouverte aux chasseurs de l'ACCA d'Herbeys et de st Martin d'Uriage.

RAPPEL : Les réglages sauvages et dangereux sont interdits sur la commune.

SITE INTERNET ACCA : www.accarevelbelledonne.com

Le site internet donne une image valorisante de la chasse. Il permet de présenter notre association, de suivre son actualité, et de faire connaître ses activités.

Un espace « Adhérents » vous est réservé, il est accessible avec un mot de passe. Vous y trouvez toutes les informations et tous les documents nécessaires à la pratique de la chasse. Vous pourrez revoir dans son intégralité la présentation qui vous a été faite lors de l'AG

Il permet de communiquer plus facilement et de vous informer en mettant à votre disposition un contenu complet de la vie de l'ACCA.

ACCA de REVEL Siège social : Mairie de Revel Le Bourg 38420 REVEL

Président : SIMON JP – 06 69 34 31 69. Vice président : PIANTINO M - 06 23 97 69 3

Siret : 779586510 00017. N°RNA : W381016074 .

Mail : accarevel38420@mailo.com / Internet : www.accarevelbelledonne.com

Page 4



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE REVEL

SIA : Les chasseurs doivent avoir enregistré leurs armes

La création d'un compte personnel est obligatoire pour conserver son droit à détenir des armes. La date butoir était le **31 décembre 2024**.

Les personnes rencontrant des difficultés pour la création de ce compte et la déclaration de leurs armes peuvent faire une demande d'assistance au bureau.

Transport des armes :

Le Code de la Sécurité Intérieure (CSI) précise :

« Votre permis de chasser autorise à transporter armes et munitions pour aller à la chasse, mais également pour aller régler votre arme au stand ou vous rendre chez l'armurier. ». En cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devez être en mesure de justifier les raisons pour lesquelles vous transportez votre arme

Attention : Si on vous dérobe une arme dans le véhicule sur un parking attendez-vous à avoir quelques soucis. Il est donc primordial de ne pas laisser d'armes sans surveillance. Le chasseur s'expose à de lourdes sanctions administratives. Le fait de laisser son arme dans un véhicule, sans surveillance est considéré comme une négligence et lui vaudra d'être inscrit au fichier FINIADA*, entraînant la saisie réelle de toutes ses armes et le retrait du permis de chasser.

Gestion d'une ACCA

Il est constaté ces dernières années que des contraintes administratives et technocratiques sont de plus en plus pesantes. Il a été oublié que les ACCA ne sont pas gérées à temps plein par des salariés mais par des bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps et qu'il y a des limites .

L'assemblée vote une délégation de pouvoir au conseil d'administration pour prendre toutes décisions ou actes d'administration nécessaires au bon fonctionnement de l'association entre deux A.G.

Séance levée à 20h , le samedi 30 mai 2025.

Le Secrétaire: Rémi REVOLON

Le Président: Jean-Pierre SIMON